

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03

**RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-13**

Prenez avis que lors de sa séance régulière du 3 avril 2023, le Conseil municipal de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean a présenté le projet de règlement 2023-03 relatif au traitement des élus, afin de fixer la rémunération et le traitement des élus, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la façon suivante :

- La rémunération du maire sera de 10 382.75 \$ au lieu de 9 888.34 \$ en 2022. (5 %)
- L'allocation de dépenses du maire sera de 5 191.38 \$ au lieu de 4 944.17 \$ en 2022. (5 %)
- La rémunération de chaque conseiller sera de 2 047.71 \$ au lieu de 1 706.42 \$ en 2022. (20 %)
- L'allocation de dépenses de chaque conseiller sera de 1 023.85 \$ au lieu de 853.21 \$ en 2022. (20 %)
- L'application du présent règlement s'effectue rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

La rémunération et l'allocation de dépenses seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur de présent règlement. Cette indexation sera effectuée le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice d'augmentation des prix à la consommation établis pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada pour l'année précédente.

Lors du remplacement du maire par le maire suppléant pour une durée supérieure à 30 jours, une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive à compter du moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

L'adoption du règlement s'effectuera lors de la séance du 1^{er} mai 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de Saint-André.

Le règlement peut être consulté aux heures d'ouverture du bureau de la Municipalité au 11, rue du Collège, Saint-André.



Catherine Asselin
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 6^{er} jour du mois d'avril 2023, entre 9 h et 16 h.



Catherine Asselin
Greffière-trésorière et directrice générale